Mme la Préfète des Hautes Alpes Mme la Déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé M. le Directeur de la CPAM

## Copie à :

M. le Sous-Préfet de Briançon, Mmes la sénatrice et la députée, M. le député, M. le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Mme et MM. les Maires de Gap, Briançon et Embrun, MM. les directeurs de la DRDJSCS, de la DDCSPP et de l'OFII, M. le Défenseur des Droits.

Gap, le 22 mars 2020

## Objet : L'urgence d'une mise à l'abri des personnes précaires face à la crise sanitaire du covid-19

Madame la Préfète, Messieurs les Directeurs,

Nous sommes solidaires et uni.e.s. Nous restons chez nous. Or en ce moment même, des personnes n'ont pas de chez elles et sont confinées à la rue ou dans des squats qui sont juste une façon de cacher qu'ils sont à la rue.

Depuis plusieurs années, associations et collectifs alertent les institutions sur la situation des personnes vivant en habitats précaires ou à la rue dans les Hautes Alpes. Ces personnes vivent dans un état d'insalubrité contraire à la simple dignité humaine et ne permettant pas de mettre en place les mesures barrières et de distanciation sociale en cette période de pandémie.

L'absence de mise à l'abri et d'un accompagnement adapté ne peut qu'aggraver la crise sanitaire et risque donc de contribuer à la saturation des services de soins, par ailleurs déjà sursollicités.

C'est pourquoi nous demandons à ce que le droit à l'hébergement et au logement, ainsi que le droit à des conditions matérielles de vie décentes respectant le principe de dignité de tous et toutes, soient appliqués de toute urgence.

Nous rappelons que les personnes précaires sont d'autant plus fragiles qu'elles sont confrontées à une absence de prise en charge médicale, renforcée par les mesures récentes gouvernementales concernant l'aide médicale d'État et le délai de carence pour les demandeurs d'asile.

Aujourd'hui, cette population doit faire face non seulement à l'épidémie de Covid-19 mais surtout à des difficultés accrues d'accès aux dispositifs de soins (Arrêt des PASS) et de prise en charge sociale (Arrêt des activités de nombreux acteurs du champ social). Tous vivent dans ces squats et à la rue dans une grande promiscuité, sans possibilité d'aération et de ventilation et avec un accès faible, parfois inexistant, à l'eau et aux sanitaires. Leurs conditions de vie précaires ne leur permettent ni d'être informés et protégés, ni d'être en mesure de suivre les recommandations des autorités sanitaires.

Aujourd'hui, à Gap 70 personnes sont confinées dans un squat dit « le Cesaï » dont 2 femmes enceintes, et ce sont approximativement une quinzaine de personnes sans domicile qui vivent à la rue. A Briançon, ce sont 16 personnes qui sont confinées au Refuge solidaire et 15 autres au squat dit « Chez Marcel ». Pour l'ensemble du département des Hautes Alpes, seulement 120 personnes nécessitent une mise à l'abri immédiate, alors même que notre territoire regorge d'installations touristiques vides.

Dans le cadre de la réponse à cette épidémie en circulation active sur le département, nous vous demandons que les annonces nationales sur la réquisition de biens nécessaires se traduisent sur notre territoire par des mobilisations rapides de lieux de vie dignes et adaptés aux besoins des personnes, qu'elles soient en famille ou isolées, afin de permettre leur mise à l'abri, car elles sont toutes vulnérables.

En ce sens, nous vous demandons que soit mis en place rapidement un hébergement, non seulement pour les personnes symptomatiques, mais également pour les 120 personnes vulnérables du territoire. Il semble donc aujourd'hui primordial de rendre opérationnel :

- 1. Un hébergement spécialisé pour les personnes présentant des symptômes sans signe de gravité du COVID 19, avec le suivi sanitaire adapté. (Hébergement de prise en charge médicale)
- 2. Un hébergement pour l'ensemble des personnes précaires du département, en prenant soin d'assurer les mesures de protection nécessaires pour les personnes mineures et pour celles présentant des comorbidités. (Hébergement d'action préventive)
- 3. Le respect de l'obligation de prise en charge par l'ASE des 3 mineurs disposant d'une décision de justice ordonnant leur protection en tant que mineur.
- 4. L'ouverture inconditionnelle des droits à la santé pour celles et ceux qui seront mis à l'abri et pour qui ces droits ne sont pas effectifs.

Dans l'attente de l'opérationnalité de ces mesures et dans un contexte de fermeture de certains services d'aide alimentaire (lieux habituels de distribution non adaptés et faute d'équipements de protection des équipes), de nombreuses personnes ne parviennent plus à se nourrir.

Parmi eux, 24 jeunes résident au Cesaï en attente d'une décision du Juge des enfants quant à leur minorité. C'est leur seule alternative à la vie dans la rue. Grâce au dévouement de bénévoles du Réseau Hospitalité, ils ont encore pu être nourris jusqu'à ce week-end, mais une majorité n'aura plus rien dès lundi. Il en va de même pour les majeurs résidant en squat, dont l'approvisionnement en nourriture est assuré par des bénévoles, qui ne bénéficient d'aucun support pour assurer l'alimentation de ces personnes.

A Gap, d'autres jeunes logés dans de meilleures conditions par la paroisse ou le secours catholique sont livrés à eux même dans la ville et dépendant de bénévoles pour leur alimentation.

C'est pourquoi il semblerait nécessaire d'organiser un service de préparation et de livraison de repas pour les personnes au sein de ces hébergements ainsi qu'un approvisionnement en denrées ou une distribution de bons alimentaires pour les personnes vivant sur des lieux où il leur est possible de cuisiner.

A Briançon, Refuges Solidaires assure depuis août 2017 l'accueil d'urgence d'exilés grâce à une mobilisation citoyenne et l'aide de collectivités locales. La situation actuelle de confinement pour laquelle les locaux ne sont absolument pas adaptés ne permet pas de garantir l'absence de contamination des personnes confinées et celle des bénévoles. Toutefois Refuges solidaires maintiendra sa mission d'accueil d'urgence afin que des personnes qui pourraient arriver ne soient pas dans la rue et soient prises en charge pour une durée de 24 heures avant de rejoindre des lieux de confinement adaptés.

Nous restons à votre disposition pour échanger plus longuement à ce sujet.

























Et l'association ICARE 05

Courriels de réponses : carla.melki@medecinsdumonde.net et Patrick Marsauche hautes-alpes@lacimade.org